

# INSCRIPTION 2013-2014

## ECOLE DE GOLF DE RIBAUTE LES TAVERNES

Association Sportive du Golf de Ribaute – Puech Serrier – 30720 Ribaute les Tavernes

Contact Ecole de Golf : Richard Layre – 06 21 62 95 80  
Enseignant : Gilles Crochat - 06 82 25 74 45

E-mail : [asgolfclubribaute@gmail.com](mailto:asgolfclubribaute@gmail.com)  
E-mail : [gilles.crochat@gmail.com](mailto:gilles.crochat@gmail.com)

NOM : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_ / \_\_\_\_ / \_\_\_\_

NOM des Parents ( si différent) : \_\_\_\_\_

Adresse domicile : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Email (parents) : \_\_\_\_\_

Email 2 : \_\_\_\_\_

### Téléphones

Domicile : \_\_\_\_\_

Père Bureau : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_

Mère Bureau : \_\_\_\_\_

Portable : \_\_\_\_\_

**Personne (s) à prévenir en cas d'urgence (Nom, Prénom, Liens, téléphone) :**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

Licence 2013 : Oui - Non Index : \_\_\_\_\_

Numéro de licence : \_\_\_\_\_ Drapeau : \_\_\_\_\_

Certificat Médical 2013 enregistré : Oui – Non (Si Nom, joindre obligatoirement un certificat médical avec l'inscription aucun signe clinique apparent contre-indiquant la pratique du Golf en compétition).

**IMPORTANT : il est rappelé que le certificat médical n'est valable au golf que pour l'année civile. Chaque élève devra donc les premières semaines de 2014 déposer un nouveau certificat médical (y compris pour les élèves qui auront déposé leur certificat 2013 en septembre).**

Commentaires éventuels :

## L'inscription à l'école de golf de Ribaute les Tavernes comprend :

- 27 Séances du 02 octobre 2013 au 28 Juin 2014 d'une durée de :
  - o 1h00 pour les groupes Enfants niveau 1,
  - o 1h00 pour les groupes Enfants niveau 2 et 3, Jeunes 1 et 2, Futurs Espoirs et Espoirs.
  - o 1h30 pour le groupe Futur Elites et Elites.
- L'accès à la zone d'entraînement,
- L'accès au parcours pendant les cours et les épreuves de drapeaux et de classement organisées par l'école,
- Un tarif privilégié spécial « Ecole de Golf » pour l'accès au parcours en dehors des horaires de cours,
- Les balles de pratiques pendant les cours,
- La cotisation à l'association Sportive du Golf de Ribaute les Tavernes.
- La licence 2013 de la Fédération Française de Golf\*,

\*la licence est obligatoire.

### Tranches horaires :

**Mercredi Après-Midi :**

<b>Groupe 1 :</b>	<b>14 h 00 - 15 h 00</b>
<b>Groupe 2 :</b>	<b>15 h 00 - 16 h 00</b>
<b>Groupe 3 :</b>	<b>16 h 00 - 17 h 00</b>

**Maximum 7 Elèves par cours.**

**Les groupes seront fait par niveaux sous la responsabilité de Gilles Crochat .**

\* les tranches horaires proposées sont provisoires et donc susceptibles de changement jusqu'au 30 septembre 2012. L'Ecole de Golf s'efforcera de respecter ces horaires, mais la validation définitive ne pourra intervenir qu'en fonction du nombre d'inscrits par groupe. Elles sont donc susceptibles de changement.

**Chaque nouveau inscrit pourra effectuer une séance d'essai le Mercredi 11 et 18 Septembre 2013 de 14h00 à 15h00, les inscriptions pourront être donnée ce jour-là.**

**Règlement : Courant décembre 2013 le règlement de la licence 2014 vous sera demandé ainsi que le certificat médical pour 2014.**

Tarif Ecole de Golf **	Chèque1 de 295 € ou Chèque1 de 115 € + Chèque2 de 90€ + Chèque3 de 90 €
Licence 2014	14€ enfant né en 2001 et après 17 € enfant né entre 1995 et 2000
Licence 2013-2014*	17 € enfant né en 2001 et après 23€ enfant né entre 1995 et 2000
<b>Chèque à l'ordre de AS golf club Ribaute</b>	
Accès parcours ( <b>Chèque à l'ordre de Socrin Golf</b> ) – joindre une photo d'identité	€

\*Obligatoire pour les élèves n'ayant pas pris leur licence 2013 (tarif selon âge)

\*\*Le chèque1 est encaissé à partir du 02 Octobre 2013, chèque2 à partir du 29 Janvier 2014, Chèque3 à partir du 14 Mai 2014.

**Date et Signatures du représentant légal « avec la mention bon pour accord »**

**Autorisation de reproduction de photographies,  
de captures d'images et d'utilisation de noms – CNIL**

Les élèves de l'Ecole de Golf de Ribaute les Tavernes sont susceptibles d'être photographiés, et/ou filmés dans le cadre de leur enseignement golfique et/ou lors de compétitions.

Je soussigné, (Prénom, Nom et liens) : \_\_\_\_\_

Agissant en ma qualité de représentant légal de (prénom et Nom) : \_\_\_\_\_

- Autorise la publication de photographies, d'utilisation du nom et de captures d'images. Je demeure cependant en droit de dénoncer cette autorisation par tout moyen écrit et à tout moment adressée à l'Association Sportive du Golf de Ribaute les tavernes. L'Ecole de Golf et donc l'Association Sportive du Golf de Ribaute les Tavernes sont donc autorisées à reproduire et à diffuser les photographies, les images, le nom, prénom, date de naissance et index de mon enfant lors de son activité d'enseignement golfique et lors des compétitions auxquelles il sera susceptible de participer dans ce cadre. Cette autorisation est consentie librement et sans contrepartie, notamment financière, et ce quelles que Soient la nature et l'importance de la diffusion.
  
- Autorise le traitement automatisé des données personnelles de l'élève par l'Ecole De Golf et donc l'Association Sportive du Golf de Ribaute les Tavernes. Je Déclare avoir connaissance que je possède un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations le concernant et faisant l'objet d'un traitement automatisé (loi n°78-17 du 6 janvier 1978). J'ai connaissance que tout ou partie de ces informations peuvent être communiquées à des organes internes, à la FF Golf et ses clubs affiliés. Si je ne veux pas que les coordonnées de l'élève soient communiquées, je dois le signaler par tout moyen par écrit à l'Associations Sportive du Golf de Ribaute les tavernes.

**Date et Signatures du représentant légal « avec la mention bon pour accord »**

**Autorisation d'intervention en cas d'urgence**

Je soussigné, (Prénom, Nom et liens) : \_ \_ \_ \_ \_

Agissant en ma qualité de représentant légal de (prénom et Nom) : \_ \_ \_ \_ \_

Autorise la Direction du Club de Ribaute les Tavernes, ou son représentant, le Président de l'Association Sportive du Golf de Ribaute les Tavernes, ou son représentant, à intervenir auprès des autorités compétentes en cas d'accident avant l'arrivée du représentant légal.

**Date et Signatures du représentant légal « avec la mention bon pour accord »**

# REGLEMENT INTERIEUR DE L'ECOLE DE GOLF DE RIBAUTE LES TAVERNES 2013 – 2014

## Art 1 – Objet du règlement intérieur de l'école de golf de Ribaute les Tavernes

Club est désigné ci-après par « le golf ».

Le présent règlement a pour objet de spécifier les conditions d'accès à l'école de golf.

## Art 2 – Droits d'inscription

Tout enfant faisant partie de l'école de golf doit avoir acquitté son règlement, à savoir l'acompte le jour de l'inscription 150 € et le solde au plus tard le 30 Septembre suivant.

Pour les éventuelles inscriptions en cours d'année, l'ensemble du règlement sera versé le jour de l'inscription.

## Art 3 – Absence lors d'une séance

Dans le cas où l'enfant serait absent, il n'est pas prévu de rattrapage ou de remboursement de la leçon. Si toutefois l'absence est justifiée et si l'élève souhaite rattraper la leçon, le professeur de golf pourra proposer un horaire de remplacement, dans la mesure des places disponibles.

## Art 4 – Ponctualité

L'enfant doit arriver à l'heure à la séance afin d'éviter toute perturbation du cours. A la fin de la séance, l'enfant est sous la responsabilité des parents. En cas de retard, les parents doivent immédiatement téléphoner à l'accueil afin que l'enfant soit pris en charge dans l'attente de leur arrivée. **L'enfant devra impérativement rester dans le lieu où l'aura placé le représentant de l'école de golf jusqu'à l'arrivée de ces parents ou du représentant légal.**

## Art 5 – Comportement – Tenue – Etiquette

Un comportement respectueux de la quiétude des autres ainsi qu'une tenue correcte et décente sont de rigueur sur l'ensemble des installations du club.

Tous les cours ayant lieu à l'extérieur, une tenue sportive adaptée au froid et à la pluie est indispensable.

Des chaussures de golf ne sont pas obligatoires (bien que recommandées). Toutefois les chaussures ne comprendront pas de talon et seront plates et souples afin de ne pas abîmer les aires de jeu.

L'enfant s'engage à respecter le terrain, le travail des jardiniers, le matériel et les autres élèves. En particulier, il est interdit de courir sur les zones fragiles (green, putting green, tee).

Lors des compétitions, l'enfant doit compter ses propres coups en toute honnêteté.

Les téléphones portables, baladeurs et appareils électroniques sont interdits pendant les cours.

En cas d'urgence, les parents peuvent prévenir leur enfant en téléphonant à l'accueil.

Les parents peuvent suivre les cours sans toutefois intervenir.

L'enfant est en toutes circonstances tenu au respect de l'étiquette et des règles du jeu édictées par la FF Golf.

La connaissance de l'étiquette fait partie du contenu pédagogique de l'enseignement.

## Art 6 – Equipement

Les enfants doivent être en possession de leurs propres clubs.

Les enfants doivent également avoir des tees et des balles (balles de practice interdites sur le parcours)

## Art 7 – Infrastructures d'entraînement

Le putting-green situé à droite du practice est strictement réservé au putting.

Pour les approches roulées ou levées et les sorties de bunker, les greens situés à proximité du practice sont prévus à cet effet.

Les greens du parcours ne peuvent servir de greens d'entraînement, sauf sous la conduite de l'enseignant.

Au practice, en dehors de l'utilisation des tapis, l'entraînement sur herbe est limité à la zone indiquée.

Les balles de practice sont la propriété exclusive du golf. Elles ne peuvent être ramassées ou utilisées sur le parcours.

**Art 8 – Zone d'accueil**

L'accès à la zone d'accueil située derrière le comptoir est strictement réservé aux personnels et aux dirigeants autorisés. **Il est strictement interdit de rentrer dans le mobil home.**

**Art 9 – Perte ou vol**

Le golf n'est pas responsable de la détérioration, de la perte ou du vol de quelque objet que ce soit, déposé ou oublié dans le périmètre du golf.

Le parking n'est pas gardé.

Le golf n'est pas responsable des vols et dommages occasionnés aux véhicules et à leur contenu.

**Art 10 – Sécurité du personnel sur le terrain**

Le personnel d'entretien a la priorité sur le terrain. Il est interdit de jouer avant de s'être assuré qu'il est hors d'atteinte.

**Art 11 – Interdiction de fumer**

Il est interdit de fumer sur l'ensemble des installations du golf.

**Art 12 – Non-respect du règlement – sanctions disciplinaires**

Les dirigeants du golf, l'enseignant et les représentants du golf sont chargés de l'application du présent règlement.

Toute contravention au présent règlement entraîne la possibilité pour le golf de décider immédiatement à titre conservatoire, d'un avertissement ou de l'interruption temporaire de ses prestations, en particulier de l'exclusion immédiate des installations, après avoir entendu l'enfant et prévenu ses parents.

En cas d'interruption temporaire, celle-ci n'entraîne aucun remboursement.

Le golf peut également décider de l'interruption définitive de ses prestations envers tout enfant ayant commis un manquement grave au règlement.

Dans ce cas, aucun remboursement de prestation ne sera effectué.

Le golf se réserve le droit de refuser l'adhésion à tout enfant qui aurait précédemment contrevenu au présent règlement.

**Art 13 – Parking**

Tous les véhicules motorisés ainsi que les vélos doivent rester sur le parking

Nom et prénom de l'élève : \_ \_ \_ \_ \_

Date : \_ \_ \_ \_ \_

Signature de l'élève

Avec la mention Bon pour accord

Signatures des parents  
(Ou représentant légal)

Avec la mention Bon pour accord

## Conditions d'inscriptions et règles de constitution des groupes :

### **- LE DOSSIER D'INSCRIPTION COMPLET DOIT ETRE DEPOSE A L'ACCUEIL DU GOLF DE RIBAUTE LES TAVERNES**

- **BULLETIN DUMENT REMPLI (PAGE DE 1 A 6)**
  - **CERTIFICAT MEDICALE AVEC LA MENTION « ET N'AVOIR PAS CONSTATE A LA DATE DE CE JOUR, DE SIGNES CLINIQUES APPARENTS CONTRE-INDIQUANT LA PRATIQUE DU GOLF EN ET HORS COMPETITION POUR L'ANNEE 2012.**
  - **CHEQUE(S) DE REGLEMENT**
  - **PHOTOCOPIE PIECES D'IDENTITES.**
- Les places sont attribuées par ordre de dépôt\* des dossiers d'inscription complet. dès qu'un Groupe a atteint le nombre maximum requis, plus aucune inscription ne peut être acceptée dans le groupe.
  - Si un groupe n'a pas atteint le nombre minimum requis, l'Ecole se réserve la possibilité de le fusionner avec un autre groupe en respectant au moins la tranche d'âge et au mieux l'âge et le niveau.
  - A l'issue des 2 premiers cours, l'Ecole se réserve la possibilité de changer un élève de groupe si son niveau n'est pas adapté dans la mesure des places disponibles.
  - Les groupes ne sont pas figés et pourront évoluer sur décision de l'enseignant à chaque fin de trimestre en fonction de l'intérêt de l'élève, de ses résultats et des places disponibles dans les groupes.
  - Pour les élèves de l'Ecole de Golf de Ribaute les Tavernes, la sélection en groupe Espoirs et Elites est décidée par le Pro. Pour les nouveaux élèves, la sélection se fera après un entretien avec le Pro, la validation définitive se faisant à l'issue des

\*Priorité pour les anciens élèves de l'école pour toute inscription déposée jusqu'au 15 juillet 2012

### Enfants nés de 2004 à 2008 (inclus)

- **Enfants 1 – Drapeau Vert et Rouge**

Enfants commençant le golf ou ayant acquis le drapeau vert lors d'une première expérience.

- **Enfants 2 –Drapeau Bleu et Jaune**

Enfants ayant au moins une année de pratique en école de golf et ayant au moins acquis le drapeau rouge ou bleu.

- **Futurs Espoirs –Drapeau Blanc et de Métal**

Enfants ayant plus d'une année de pratique en école de golf et ayant au moins acquis le drapeau jaune.

- **Espoirs – sur sélection**

Enfants classés ou ayant acquis au moins le drapeau blanc. Objectif : préparer et entraîner les enfants à la compétition pour rejoindre à terme le groupe Elites.

### Jeunes nés en 2003 et avant

- **Jeunes 1 (Max 16)**

Jeunes commençant le golf ou ayant acquis le drapeau vert lors d'une première expérience. Objectif drapeau vert et rouge

Jeunes commençant le golf et intéressé principalement par le golf « loisir » (pratique du golf hors compétition). Objectif : la carte verte.

- **Jeunes 2 (Max 16)**

Jeunes ayant au moins une année de pratique en école de golf et ayant au moins acquis le drapeau rouge ou bleu. Objectif drapeau bleu et jaune

Jeunes ayant au moins une année de pratique du golf en école titulaire de la carte verte ou de niveau drapeau blanc ou d'un premier classement. Objectif : se classer et baisser son index.

- **Futurs Elites / Elites (Max 16) – sur sélection**

Jeunes classés ayant un niveau d'index inférieur à 28 (Futurs Elites) ou inférieur à 12 (Elites). Préparation et entraînement à la compétition. Objectif : rejoindre l'équipe première du club, qualification aux championnats de la ligue et de la fédération.

## Tarif 2012-2013

	Enfants 1	Enfants 2 et 3 Espoirs & Futur espoirs	Jeunes 1 & 2	Futurs Elites & Elites
<i>Durée du Cours</i>	1h00	1h00	1h00	1h30
<i>Tarif par Enfant</i>	25 + (3*90) 295 €	25 + (3*90) 295 €	25 + (3*90) 295 €	25 + (3*155) 490 €

Tarif Licence 2013-2014 pour les élèves non licenciés lors de l'inscription :

- Enfants nés à partir de 2001 : 17 €
- Jeunes nés de 1995 à 2000 inclus : 23 €

## Accès parcours :

Age *	Jusqu'à 10 ans	Poussins 11 – 12 ans	Benjamins 13 – 14 ans
<i>Enfants de membres</i>	Gratuit	50 €	90 €
<i>Autres Enfants</i>	50 €	100 €	180 €

\*La condition d'âge s'apprécie au 01 Octobre 2013.

## Conditions d'accès au parcours du 01 octobre 2013 au 30 Septembre 2014 :

### Enfant de moins de 12 ans :

Accompagnement d'un adulte obligatoire +horaire de départs le WE (et jours fériés) à partir de 15h30 (14h30 en hivers)

### Enfant de 12 ans et plus :

- **Non classé et non titulaire de la carte verte:** accompagnement d'un adulte obligatoire + Horaire de départs le WE à partir de 15h30 (14h30 en hivers)
- **Non classé et titulaire de la carte verte :** horaire de départs le WE (et jours fériés) à partir de 15h30 (14h30 en hivers)
- **Classé:** accès normal



## CALENDRIER ET HORAIRES DES COURS

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDRED I	SAMEDI	DIMANCHE	
Sept.							1	
	2	3	4	5	6	7	8	
	9	10	11	12	13	14	15	Séance Découverte
	16	17	18	19	20	21	22	Séance Découverte
	23	24	25	26	27	28	29	Cours
Oct.	30	1	2	3	4	5	6	Cours
	7	8	9	10	11	12	13	Cours
	14	15	16	17	18	19	20	Cours
	21	22	23	24	25	26	27	Vacances Scolaire
Nov.	28	29	30	31	1	2	3	Vacances Scolaire
	4	5	6	7	8	9	10	Vacances Scolaire
	11	12	13	14	15	16	17	Cours
	18	19	20	21	22	23	24	Cours
Déc.	25	26	27	28	29	30	1	Cours
	2	3	4	5	6	7	8	Cours
	9	10	11	12	13	14	15	Jeux Fête de Noël Ecole de Golf
	16	17	18	19	20	21	22	Vacances Scolaire
	23	24	25	26	27	28	29	Vacances Scolaire
Janv.	30	31	1	2	3	4	5	Vacances Scolaire
	6	7	8	9	10	11	12	Cours
	13	14	15	16	17	18	19	Cours
	20	21	22	23	24	25	26	Cours
Févr.	27	28	29	30	31	1	2	Cours
	3	4	5	6	7	8	9	Cours
	10	11	12	13	14	15	16	Cours
	17	18	19	20	21	22	23	Cours
Mar.	24	25	26	27	28	1	2	Cours
	3	4	5	6	7	8	9	Vacances Scolaire
	10	11	12	13	14	15	16	Vacances Scolaire
	17	18	19	20	21	22	23	Cours
	24	25	26	27	28	29	30	Cours
Avr.	31	1	2	3	4	5	6	Cours
	7	8	9	10	11	12	13	Cours
	14	15	16	17	18	19	20	Cours
	21	22	23	24	25	26	27	Cours
Mai.	28	29	30	1	2	3	4	Vacances Scolaire
	5	6	7	8	9	10	11	Vacances Scolaire
	12	13	14	15	16	17	18	Cours
	19	20	21	22	23	24	25	Cours
Juin.	26	27	28	29	30	31	1	Cours
	2	3	4	5	6	7	8	Cours
	9	10	11	12	13	14	15	Cours
	16	17	18	19	20	21	22	Cours
	23	24	25	26	27	28	29	Drapeaux Compétitions Ecole de Golf
	30							